

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 octobre 2024**

L'an 2024, le 10 octobre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 03 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03 octobre 2024.

Étaient présents : M. DAGUET Laurent, M. MOREAU Xavier, MORANDIERE Eric, PANZA Catherine, PLATA Sylvain, VILAR Christophe, FASCIANO Valérie,

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Absent sexcusés :

M. DESSEROIR Alexandre donnant pouvoir à M. SORIN Florent
M. BOUVARD Thibaut donnant pouvoir à M. DAGUET Laurent
Mme BARDINA Virginie donnant pouvoir à M. MORANDIERE Eric

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte rendu du 02 juillet 2024
- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Délibération du choix des candidats pour le marchés église
- ✓ Délibération subvention petit patrimoine (département)
- ✓ Délibération subvention à la sauvegarde de l'art français
- ✓ Délibération DETR
- ✓ Délibération travaux et subvention pour les trottoirs rue des Lilas
- ✓ Délibération contrat groupe statutaires 2025-2028 CDG
- ✓ Délibération pour la location logement prix loyer
- ✓ Subvention association du Patrimoine de Châtenay
- ✓ Participation financière 2024 au FSL logement

- ✓ Affaires diverses :
- ✓ Participation obligatoire des communes pour la prévoyance CDG
- ✓ Organisation du Noël des enfants et des anciens
- ✓ La subvention voyage scolaire
- ✓ Salle ancienne pep's, mis à disposition des associations de Châtenay
- ✓ Demande d'une maîtresse, de pouvoir mettre des ordinateurs ancienne salle pep's

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juillet 2024.

Mme PANZA Catherine a été nommée secrétaire de séance.

1) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 pour la 2ème tranche

Délibération : 2024/22

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 (DETR) peut être obtenue pour le projet de restauration de l'église Saint Sulpice à Châtenay.

Il informe les membres du Conseil Municipal sur le coût de ce projet :

- ✓ Le coût global de l'opération est estimé à 482 871,87 € HT
- ✓ Qu'une première demande de subvention d'un montant de 63 159 ,30 € à été demandée en date du 5 décembre 2023, que la demande à été acceptée en date du 18 avril 2024, d'un montant de 60 000 € sous l'arrêté 2024,022,

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✓ **DÉCIDE** de demander une subvention au titre de la DETR 2024 pour ce projet,
- ✓ **ÉTABLIT** le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT HT		
COÛT TOTAL DU PROJET	482 871,87 €	
DETR 1er tranche (28% de 210 532 €)	60 000 €	Obtenu
DETR 2eme tranche (28% de 272 339€)	76 254 €	à solliciter
Autre subvention sollicité	192 360 €	
Autofinancement : prêt bancaire	130 000 €	
Provision sur Budget antérieur	24 257 €	
AUTOFINANCEMENT	482 871 ,87	

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à sollicité auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR
- ➔ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents à cette demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS ÉGLISE PETIT PATRIMOINE CD 28

Délibération : 2024/23

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention au département au titre du fonds église petit patrimoine peut être obtenue pour le projet de restauration de l'église Saint Sulpice à Châtenay.

Il informe les membres du Conseil Municipal sur le coût de ce projet :

✓ Le coût global de l'opération est estimé à 482 871,87 € HT

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✓ **DÉCIDE** de demander une subvention au titre du Fonds église et petit patrimoine pour ce projet,
- ✓ **ÉTABLIT** le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT HT	
COÛT TOTAL DU PROJET	482 871,87 €
Fonds Église et petit patrimoine CD 28	144 861,56 €
Autre subvention sollicitée	183 754 €
Autofinancement : prêt bancaire	130 000 €
Provision sur Budget antérieur	24 257 €
AUTOFINANCEMENT	482 871 ,87

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR
- ➔ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents à cette demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) DEMANDE DE SUBVENTION A LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Délibération : 2024/24

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention a la sauvegarde de l'art Français peut être obtenue pour le projet de restauration de l'église Saint Sulpice à Châtenay.

Il informe les membres du Conseil Municipal sur le coût de ce projet :

✓ Le coût global de l'opération est estimé à 482 871,87 € HT

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✓ **DÉCIDE** de demander une subvention au titre du Fonds église et petit patrimoine pour ce projet,
- ✓ **ÉTABLIT** le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT HT		
COÛT TOTAL DU PROJET	482 871,87 €	
Sauvegarde de l'art Français	7 000 €	à solliciter
Autre subvention sollicité	321 614 €	
Autofinancement : prêt bancaire	130 000 €	
Provision sur Budget antérieur	24 257 €	
AUTOFINANCEMENT	482 871 ,87	

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire a sollicité auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR
- ➔ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents à cette demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ÉGLISE

Délibération : 2024/25

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 09 juillet 2024 pour une remise des offres le 05 septembre 2024 à 12h01. Il s'agit d'un marché alloti.
 Consultation à laquelle 17 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : *Prix 40% / Valeur technique 60 %*

Après présentation du rapport d'analyse des offres du 20 septembre 2024, le conseil municipal

- ✓ **décide** d'attribuer les marchés)aux prestataires suivants :

Marché alloti :

LOT 1 : ÉCHAFAUDAGE - PARAPLUIE

Entreprise J. RICHARD, sise : 10 rue des Tulipiers ZA des Gravelles 91580 ÉTRÉCHY
 Pour un montant de 88 671,76 € HT soit 106 406,11 € TTC.

LOT 2 : MAÇONNERIE -TAILLE DE PIERRE

Entreprise J. RICHARD, sise : 10 rue des Tulipiers ZA des Gravelles 91580 ÉTRÉCHY
 Pour un montant de 110 812,15 € HT soit 132 974,58 € TTC.

LOT 3 : CHARPENTE

Entreprise CRUARD Charpente construction bois, sise : 5 rue des Sports 53360 SIMPLE
 Pour un montant de 119 914,40 € HT soit 143 897,28 € TTC.

LOT 4 : COUVERTURE

Entreprise DRU COUVERTURE, sise : 16 rue du Grand Boël – Janville 28310 JANVILE-EN-BEAUCE
 Pour un montant de 101 793,43 € HT soit 122 152,12 € TTC.

LOT 5 : VITRAUX

Entreprise VITRAILFRANCE, sise : ZA de la Grouas 72190 NEUVILLE SUR SARTHE

Pour un montant de 9 636,27 € HT soit 11 563,52 € TTC.

- ✓ **Autorise** le Maire, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant
- ✓ **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Location logement communal
Délibération : 2024/26

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite au décès de notre ancienne locataire. Le logement se compose de 3 chambres, salle de bain, toilette, une salle à manger, une cuisine et un bureau. Considérant que l'immeuble situé au 11 rue du moulin est vacant et que la commune n'en a pas l'utilisation pour ses services ;

Qu'il y ait lieu de le louer

Autorise M. le maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions du prix défini par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (à la majorité 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention) :

- ✓ **APPROUVE** : La mise en location du logement communal
- ✓ **ÉTABLIT** : Le loyer est de 450 €
- ✓ **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) Délibération pour les travaux de réfection des bordures de trottoirs Rue des Lilas
Délibération : 2024/27

Le Maire explique,

Afin de refaire une partie des bordures de trottoirs qui se sont affaissées rue des Lilas.

Ce projet s'établit comme suit :

- ✓ **Coût** : montant HT 6 999 €
- ✓ **Échéance** du projet : année 2024/2025
- ✓ **Plan de financement** :
- ✓ **Dépenses HT** : 6 999 €

- ✓ Recettes : FDI 50% soit 3 499,50 € HT
Autofinancement 3 499,50 € HT

Considérant la nécessité de réaliser la réfection des bordures de trottoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) SUBVENTIONS POUR ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE CHÂTENAY

Délibération : 2024/28

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention pour l'association du Patrimoine de Châtenay .

L'association a été créée en Août 2024 pour soutenir les travaux de l'église .

Après débats et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'accorder la subvention suivante :

- ✓ Patrimoine de Châtenay 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour l'assurance statutaires via le CDG,

Le conseil va demander plusieurs devis à d'autres assurance.

Pour la participation du FSL

Le conseil ne participe pas.

✓ **Participation obligatoire des communes pour la prévoyance CDG**

Le conseil a pris note de la participation de la commune pour la prévoyance le projet va partir au CST pour avis.

✓ **Organisation du Noël des enfants et des anciens**

Noël des enfants est fixé au Samedi 14 décembre 2024.

Noël des anciens est fixé au Dimanche 12 janvier 2025.

✓ **Remerciement pour la journée du patrimoine**

Monsieur le maire remercie Catherine Panza d'avoir participé a cette journée.

✓ **La commission de travaux**

✓

La commission de travaux va se réunir le samedi 26 octobre 2024.

Questions diverses :

→ **Catherine Panza**, en tant que secrétaire de l'association du Patrimoine de Châtenay, rappel que le dimanche 20 octobre 2024 a lieu le concert pour la collecte de don pour la rénovation de l'église.

Demande d'un conseiller pour les frais, lors des missions confiées.

Renseignement via le sitcom pour la pose d'une benne à végétaux .

Établir un règlement pour le prêt de la salle aux associations.

Fin de séance à 21 h30.

Secrétaire de séance,



Le Maire,

DAGUET Laurent



